



MAIRIE D'UNIAS

Le bourg
42210 UNIAS
Tel: 04-77-54-43-59

EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS

18 octobre 2023**N°28/2023**

Le 18 octobre 2023, le Conseil Municipal d'Unias s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur DUPORT Yves, Maire d'Unias, dûment convoqués le 11 octobre 2023.

Présents : Yves DUPORT, Marc MARLEF, Martine GUICHARDET, Joseph BRANCATO, Cyrielle GOUNY, Christophe ROME, Patrick RAIMOND et Christophe RIOCREUX.

Absents excusés : Julien VEY (pouvoir Christophe ROME)

NBRE DE CONSEILLERS en exercice : 09
présents : 08
votants : 09

Date convocation : 11 octobre 2023

Secrétaire de séance : Marc MARLEF

Objet : Appel d'offres – Prestations de services d'assurances

Vu les articles R.2124-2 1°, R.2161-2 à R.2161-5 et L.2124-2 du code de la commande publique,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 03 octobre 2023,

Considérant la nécessité de renouveler le marché de prestation de service d'assurance arrivant à son terme le 31 décembre 2023 ;

Considérant la note de synthèse annexée relatant la procédure suivie pour la passation du marché de prestation de service d'assurance en appel d'offres ouvert en application des articles R. 2124-2 1°, R. 2161-2 à R. 2161-5 du CCP (article L. 2124-2 du CCP) pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2024,

Considérant que dans le cadre de la procédure 4 plis sont parvenus en réponse à l'appel d'offres ;

Considérant le classement des offres effectué par la commission d'appel d'offres lors de sa séance en date du 3 octobre 2023 suivant le rapport d'analyse du cabinet SIGMA RISK présenté et l'attribution des marchés :

- à l'assureur GROUPAMA pour un taux de 1.80€ TTC / m², ce qui représente, compte tenu de la superficie des bâtiments déclarée une prime d'un montant estimatif annuel de **4 260.60€ TTC pour le lot 1**,
- à l'assureur SMACL pour une prime annuelle, compte tenu de la masse salariale retenue, d'un montant estimatif de **606.23€ TTC pour le lot 4**,

- à l'assureur GROUPAMA pour une prime, compte tenu du nombre d'élus et d'agents déclarés, d'un montant forfaitaire estimatif annuel de **850.50€ TTC pour le lot 6,**
- à l'assureur SMACL pour un montant estimatif annuel de **691.92€ TTC** compte tenu du parc automobile déclaré, pour un taux annuel de 0.4544€ TTC / km pour le contrat auto mission ce qui représente, compte tenu de l'assiette de kilomètres retenue par an, une prime annuelle d'un montant estimatif de **454.40€ TTC** et pour la prestation supplémentaire éventuelle bris de machine un montant annuel estimatif de **88.50€ TTC pour le lot 7,**
- au groupement ACL – GENERALI pour une prime, compte tenu du nombre déclaré d'élus et de bénévoles, d'un montant annuel estimatif de **233.30€ TTC pour le lot 8,**
comme relaté dans le procès-verbal, sur la base des critères de jugement des offres : le prix des prestations (40 %) et la valeur technique (60 %).

En conséquence, il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver et d'entériner, la procédure sous forme d'appel d'offres ouvert et son déroulement concernant le marché de prestation de service d'assurance,
- de compléter les délégations accordées au Maire ou son représentant en matière de signature des marchés publics et de l'autoriser à signer le marché portant sur les dommages aux biens, **lot 1,** avec l'assureur GROUPAMA :
 - o pour un taux de 1.80€ TTC / m², ce qui représente, compte tenu de la superficie des bâtiments déclarée une prime d'un montant estimatif annuel de **4 260.60€ TTC**
- de compléter les délégations accordées au Maire ou son représentant en matière de signature des marchés publics et de l'autoriser à signer le marché portant sur la responsabilité civile générale, **lot 4,** avec l'assureur SMACL :
 - o pour un pour une prime annuelle, compte tenu de la masse salariale retenue, d'un montant estimatif de **606.23€ TTC**
- de compléter les délégations accordées au Maire ou son représentant en matière de signature des marchés publics et de l'autoriser à signer le marché portant sur la protection juridique, **lot 6,** avec l'assureur GROUPAMA :
 - o pour une prime, compte tenu du nombre d'élus et d'agents déclarés, d'un montant forfaitaire estimatif annuel de **850.50€ TTC**
- de compléter les délégations accordées au Maire ou son représentant en matière de signature des marchés publics et de l'autoriser à signer le marché portant sur la flotte automobile et auto-mission, **lot 7,** avec l'assureur SMACL :
 - o pour un montant estimatif annuel de **691.92€ TTC** compte tenu du parc automobile déclaré, pour un taux annuel de 0.4544€ TTC / km pour le contrat auto mission ce qui représente, compte tenu de l'assiette de kilomètres retenue par an, une prime annuelle d'un montant estimatif de **454.40€ TTC** et pour la prestation supplémentaire éventuelle bris de machine un montant annuel estimatif de **88.50€ TTC**
- de compléter les délégations accordées au Maire ou son représentant en matière de signature des marchés publics et de l'autoriser à signer le marché portant sur l'individuelle accident, **lot 8,** avec le groupement ACL – GENERALI :
 - o pour une prime, compte tenu du nombre déclaré d'élus et de bénévoles, d'un montant annuel estimatif de **233.30€ TTC**
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout avenant éventuel dans la mesure où il n'impacte pas le montant des marchés.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- approuve et entérine, la procédure et son déroulement sous forme d'appel d'offres ouvert concernant le marché de prestation de service d'assurance,
- complète les délégations accordées au Maire ou son représentant en matière de signature des marchés publics et de l'autoriser à signer le marché portant sur les dommages aux biens, **lot 1**, avec l'assureur GROUPAMA :
 - o pour un taux de 1.80€ TTC / m², ce qui représente, compte tenu de la superficie des bâtiments déclarée une prime d'un montant estimatif annuel de **4 260.60€ TTC**
- de compléter les délégations accordées au Maire ou son représentant en matière de signature des marchés publics et de l'autoriser à signer le marché portant sur la responsabilité civile générale, **lot 4**, avec l'assureur SMACL :
 - o pour un pour une prime annuelle, compte tenu de la masse salariale retenue, d'un montant estimatif de **606.23€ TTC**
- de compléter les délégations accordées au Maire ou son représentant en matière de signature des marchés publics et de l'autoriser à signer le marché portant sur la protection juridique, **lot 6**, avec l'assureur GROUPAMA :
 - o pour une prime, compte tenu du nombre d'élus et d'agents déclarés, d'un montant forfaitaire estimatif annuel de **850.50€ TTC**
- de compléter les délégations accordées au Maire ou son représentant en matière de signature des marchés publics et de l'autoriser à signer le marché portant sur la flotte automobile et auto-mission, **lot 7**, avec l'assureur SMACL :
 - o pour un montant estimatif annuel de **691.92€ TTC** compte tenu du parc automobile déclaré, pour un taux annuel de 0.4544€ TTC / km pour le contrat auto mission ce qui représente, compte tenu de l'assiette de kilomètres retenue par an, une prime annuelle d'un montant estimatif de **454.40€ TTC** et pour la prestation supplémentaire éventuelle bris de machine un montant annuel estimatif de **88.50€ TTC**
- de compléter les délégations accordées au Maire ou son représentant en matière de signature des marchés publics et de l'autoriser à signer le marché portant sur l'individuelle accident, **lot 8**, avec le groupement ACL – GENERALI :
 - o pour une prime, compte tenu du nombre déclaré d'élus et de bénévoles, d'un montant annuel estimatif de **233.30€ TTC**
- autorise le Maire ou son représentant à signer tout avenant éventuel dans la mesure où il n'impacte pas le montant de ces marchés.

A UNIAS
Certifie exécutoire
Le 19 octobre 2023

Le Maire,
Yves DUPORT



Le secrétaire de séance
Marc MARLEF



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203150-20231018-DEL282023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/10/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203150-20231018-DEL282023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/10/2023